



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 mars 2021

Objet de la délibération

VŒU CONCERNANT LA FONDERIE DE BRETAGNE

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Jacques KERZERHO à Marie-Françoise CÉREZ , Joël TRÉCANT à Martine JOURDAIN , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Gwendal HENRY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2021.03.012

VCEU CONCERNANT LA FONDERIE DE BRETAGNE

Rapporteur : André HARTEREAU

Considérant que :

La Société Fonderie de Bretagne (ex Société Bretonne de Fonderie et de Mécanique), créée en 1966 et implantée sur le site de Kerpont à Caudan, constitue un site emblématique de l'industrie du Pays de Lorient et emploie aujourd'hui plus de 350 salariés.

Du fait de la crise du secteur de l'automobile qui affecte depuis plusieurs années les différents sous-traitants des grands constructeurs automobiles et de la conversion en cours de ce secteur vers de nouveaux modes de carburation, la Fonderie de Bretagne se trouve dans une situation difficile et ce malgré des programmes d'investissement mobilier et immobilier pour maintenir compétitif son outil de production.

Depuis 2009, l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Morbihan et Lorient Agglomération ont, au total, octroyé 8,2M€ d'aides publiques pour un retour rapide et durable à un niveau de compétitivité nécessaire de l'outil de production (remise à niveau des installations industrielles, apport de l'ingénierie Renault, formation du personnel).

En mai 2020, la fermeture de la Fonderie de Bretagne est annoncée dans les médias. A la suite de la mobilisation des salariés et des pouvoirs publics, Renault concède pour la Fonderie de Bretagne une revue stratégique.

La revue stratégique a été menée entre la direction et les organisations syndicales pour établir un diagnostic et étudier des solutions. Les forces et faiblesses du site de production ont été identifiées. Toutes les parties partagent désormais la nécessité de réduire les coûts et d'augmenter le volume de production pour parvenir à la rentabilité de l'outil.

Depuis plus de 10 mois, les élus locaux, la Région et l'Etat se sont mobilisés pour accompagner cette revue prouvant ainsi leurs motivations à être associés aux différentes réflexions pour l'avenir de l'outil industriel de la Fonderie de Bretagne et de son site.

Le 11 mars 2021, le Groupe Renault annonce sa décision de rechercher un repreneur pour la Fonderie de Bretagne. Le groupe, contrairement à d'autres constructeurs, ne considère plus les métiers de la fonderie comme étant une activité stratégique. Il estime que la diversification indispensable de l'activité du site n'est pas de sa compétence.

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté le plan France Relance, une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Le maintien de l'activité de la Fonderie de Bretagne s'inscrit parfaitement dans les potentielles relocalisations industrielles et la souveraineté économique de la France.

A l'instar des Forges, l'ex. SBFM fait partie intégrante du patrimoine d'Hennebont. L'histoire de notre Commune, celles de nombreuses familles hennebontaises sont étroitement liées à celle de cette usine.

Par le passé, les différentes municipalités d'Hennebont ont toujours agi pour la défense des emplois et le maintien des activités. L'actuel Conseil Municipal s'inscrit dans cette tradition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2123-18,
Vu l'intérêt général du vœu présenté,
Vu le rapport présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **RAPPELLE** son soutien plein et entier envers les salariés de la Fonderie de Bretagne et leurs familles.
- ➔ **DEMANDE** que toutes les options soient étudiées, y compris le maintien de la Fonderie de Bretagne au sein du groupe Renault, aucune solution viable n'étant possible sans des engagements fermes et non négociables de Renault sur des volumes de commande de pièces produites ou à produire par l'établissement.
- ➔ **SOULIGNE** l'incohérence de fragiliser le devenir de la Fonderie de Bretagne avec l'ambition de reconquête de la souveraineté économique de la France affichée par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance.
- ➔ **SERA VIGILANT** quant à l'avenir qui sera réservé aux salariés si la solution d'une reprise était finalement retenue pour conserver cette base industrielle forte du Pays de Lorient.
- ➔ **EXIGE** l'établissement d'une concertation continue avec les élus locaux et les représentants du personnel pour envisager collectivement l'avenir du site de Kerpont
- ➔ **SOUHAITE** que le Président de Région, le Président de Lorient Agglomération et le Maire de CAUDAN soient reçus urgemment par un membre du Gouvernement

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ